



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/9
23 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERT DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

**Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques
(7-9 juillet 2003)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUIÈME SESSION

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 juillet 2003, à 10 heures**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapports des groupes de travail inter-sessionnels par correspondance
3. Coopération avec les autres organisations internationales
4. Propositions d'amendements au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
5. Mise en oeuvre du SGH
6. Renforcement des capacités
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Rapports des groupes de travail inter-sessionnels par correspondance

A sa quatrième session, le Sous-comité a établi trois groupes de travail inter-sessionnels par correspondance, à savoir le groupe sur l'étiquetage, le groupe sur les conseils de prudence et le groupe sur les fiches de données de sécurité, groupes qui sont respectivement dirigés par les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne et l'Australie. L'objectif de ces groupes est de donner des consignes plus précises sur les trois thèmes correspondants dans le but de faciliter la mise en œuvre du SGH. Des notes d'information sur les progrès effectués par ces groupes devraient être disponibles en temps voulu. Les experts représentant les pays chefs de file, souhaiteront peut-être faire le point sur l'état d'avancement de leurs travaux. Il est suggéré que les trois groupes se rencontreront en parallèle à la session plénière de façon à recueillir l'opinion des délégations. Les notes d'information de chaque groupe seront mises à disposition sur le site internet début juin afin de laisser suffisamment de temps aux délégations pour consulter leurs experts dans leurs pays respectifs. Les résultats des consultations et orientations pour le futur seront brièvement exposés en session plénière.

3. Coopération avec les autres organisations internationales

A sa quatrième session, le Sous-comité a invité l'OCDE à préparer un document qui ferait le point sur les dangers pour l'environnement terrestre pertinents dans le cadre du SGH, plusieurs experts ayant exprimé le souhait que les conclusions d'un questionnaire de l'OCDE sur l'évaluation nationale des effets sur l'environnement terrestre soient transmises au Sous-comité, de même que toute autre information plus récente que chaque pays membre serait également prêt à soumettre. Ainsi, le Sous-comité souhaitera peut-être décider de la portée du travail à réaliser et en donner mandat à l'OCDE pour poursuivre ces travaux.

Le secrétariat du PNUE pour l'ozone, informé des activités du SGH, a adressé une lettre au Sous-comité, indiquant leur souhait que la classification et l'étiquetage des substances qui amoindrissent la couche d'ozone soient considérés par le Sous-Comité pour incorporation dans le SGH, et par conséquent éventuellement inclus dans le programme de travail du Sous-comité. Le document ST/SG/AC.10/C.4/2003/3, rédigé par le secrétariat pour l'Ozone en consultation avec le groupe d'experts sur les codes douaniers nommé par les parties au Protocole de Montréal, résume les fondements de cette demande. Le Sous-comité pourrait souhaiter discuter et décider des actions à entreprendre sur ce sujet.

Comme demandé au paragraphe 46 du rapport de la quatrième session du Sous-comité, le secrétariat a demandé au secrétariat de la Convention de Bale de bien vouloir informer le Sous-comité du travail réalisé par leur groupe technique en ce qui concerne leur façon de classer les déchets dangereux, et de la possibilité d'utiliser éventuellement les critères du SGH et d'évaluer les risques associés à ces déchets dangereux. Le secrétariat de la Convention de Bale introduira le document ST/SG/AC.10/C.4/2003/4 à ce sujet.

4. Propositions d'amendements au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Le SGH a déjà été publié en anglais et le sera en français d'ici à juillet 2003. De ce fait, le texte est maintenant disponible pour servir de base à la mise en œuvre du SGH. Mais on peut aussi en entreprendre dès maintenant la mise à jour. Des commentaires sur la classification des mélanges de gaz en fonction de leurs effets toxiques ont été soumis par l'Association européenne des gaz industriels (EIGA) (ST/SG/AC.10/C.4/2003/1). Une proposition de modifications portant sur la classe de danger sur les substances autoréactives (SGH, Chapitre 2.8) a été soumise par la délégation française (ST/SG/AC.10/C.4/2003/5).

5. Mise en œuvre du SGH

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées souhaiteront peut-être informer le Sous-comité des progrès récents effectués dans la mise en œuvre du SGH et de leur propre rôle pour le promouvoir.

6. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées, comme l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE, souhaiteront peut-être informer le Sous-comité de leurs activités concernant le renforcement des capacités ou de tout autre projet entrepris en relation avec le SGH, par exemple au sujet du Programme sur le renforcement des capacités du SGH ou de la préparation du prochain « Forum IV » du Forum intergouvernemental sur la Sécurité chimique (FISC) y compris l'événement spécifique au SGH qui lui est associé (Bangkok, 2 novembre 2003).

7. Questions diverses

Au moment de la rédaction de ce document, il n'y a pas de thème à débattre sous ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport

Selon les pratiques en vigueur, le Sous-comité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa cinquième session sur la base d'un projet de texte préparé par le secrétariat.

Nota 1 : À sa quatrième session, le Sous-comité d'experts a élu Mme Kim Headrick (Canada) présidente et Mme Anna Liisa-Sundquist (Finlande) et M. Roque Puiatti (Brésil) Vice-présidents du Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, pour la période 2003-2004 (ST/SG/AC.10/C.4/8, par. 48).

Nota 2 : Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de se rendre à la réunion munies de leur propre exemplaire des documents.

Nota 3 : Les documents peuvent être consultés sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe:

<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

Nota 4 : Vu les dispositions de sécurité relatives à l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de faire savoir au secrétariat (Division des transports de la CEE-ONU) leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations ne sera possible qu'aux personnes munies d'une carte d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Les délégués qui ne sont pas munis d'une carte d'identité valide pour la durée de la session sont priés de remplir à l'avance le formulaire d'inscription reproduit en page 6 et de le faire parvenir par télécopie (41 22 917 00 39) ou courrier électronique (chantal.baudet@unece.org) au moins deux semaines avant l'ouverture de la session.



OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

Formulaire d'enregistrement
(à imprimer)

Date: (7-9 juillet 2003)

Titre de la conférence

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (7-9 juillet 2003)

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. ? Mme ? Melle ?

Prénom(s)

Catégorie de participation

			Participation	
Chef de délégation	?	Observateur (organisation)	?	
Membre de la délégation	?	ONG	?	du
Observateur (pays)	?	Autre (à spécifier)	?	au
Possédez-vous un badge de diplomate ou d'employé de Mission, un badge d'ONG issu à Genève ou un badge de longue durée? Dans l'affirmative veuillez cocher :				?

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents ? Anglais ? Français ? Autre ?

Occupation officielle :	No de passeport :	Date d'expiration :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
No de téléphone officiel :	No de télécopieur :	Adresse E-mail :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse officielle permanente:		
<input type="text"/>		
Adresse à Genève :		
<input type="text"/>		

Accompagné(e) par son conjoint Oui ? Non ?

Nom du conjoint :

Prénom :

A remplir lors de la délivrance de la carte

Signature du participant

Signature du conjoint

Date

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée

Initiales du fonctionnaire

Security Identification Section

Open 0800 – 1700 non stop

